

Actualités énergétiques

GT AITF

2 octobre 2020



- 850 collectivités adhérentes, permet de toucher 60 millions d'habitants
- Service public en réseaux: énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, ENR et MDE), eau et assainissement, numérique, économie circulaire
- Représentation, animation, conseil





L'accompagnement de la FNCCR

Support à vos questions techniques, économiques, juridiques...

Veille juridique

Accompagnement local

JE : Journées d'études (approche multi-énergie, planification territoriale, solaire, froid, géothermie, biomasse, chaleur fatale...)

Formations RC

Lobbying législatif, réglementaire (national et Européen)

Réflexions et études

Club « aménagement et énergie »

GT modélisation

Cahiers des charges



POINT SUR LES PCAET
Planification et coordination pour
la transition énergétique dans les territoires



Chantier et travaux

Guide juridique et réglementation

Guide montage de projet

Formation montage de projet



VEILLE JURIDIQUE
RESEAUX DE
CHALEUR ET DE
FROID



Prévenir les litiges avec les abonnés et les usagers des réseaux de chaleur

Le guide de l'exploitant



Développement de RC

Visites de site

GT règlement de service

GT modélisation

Journées d'études
commercialisation, communication



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

- 6-8-9/10 : assises franciliennes de la chaleur renouvelable (webconf)
- 9/10 : GT SEM
- 12/10 : webinaire solaire et urbanisme
- 12/10 : webinaire Fonds Chaleur ADEME
- 14/10 : webinaire FAQ SEQUOIA / ACTEE - rénovation énergétique
- 22-23/10 : formation réseaux de chaleur et de froid **Encore quelques places**
- Mois de novembre/décembre : cycle de webinaires- formations pour les élus sur la TE
- 5/11 : colloque du CIBE (Lille)
- 5/11 : Energy Time / salon énergie (Paris)
- 17/11 : Journée bâti scolaire (Paris)

Nos dernières publications



DOSSIER PRATIQUE

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER EN CAS DE CANICULE LES MESURES CLEFS POUR LE CONFORT D'ÉTÉ

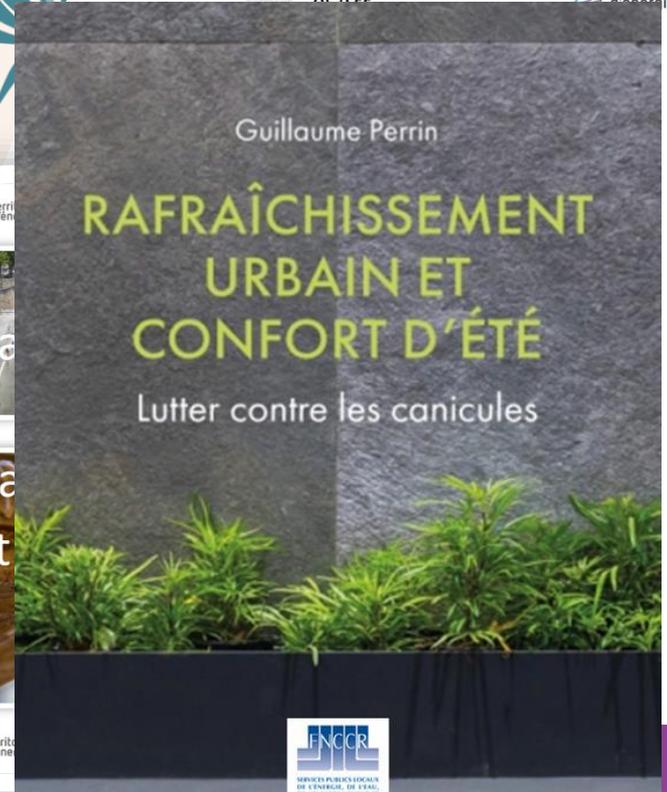
Guide synthétique des collectivités

<http://www.fnccr.asso.fr/article/saison-2-des-fiches-pratiques-et-moyens-daction-pour-les-collectivites/>



RAFRAÎCHIR SA VILLE ET AMÉLIORER SON CONFORT D'ÉTÉ AVEC LE RÉSEAU DE FROID,

Les prévisions des températures font que les situations de canicules ne relèvent plus de l'exception, d'autant plus lorsque les projections climatiques du GIEC confirment l'augmentation des vagues de chaleur pour les années à venir. Les villes, qui connaissent déjà des températures plus élevées via le phénomène d'îlot de chaleur urbain, risquent de devenir invivables pour leurs usagers, avec de fortes problématiques de confort d'été et de santé, appelant de manière plus urgente des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. Des solutions existent et peuvent être mises en place sur le court et le long terme. L'appui sur les outils de l'urbanisme durable (matériaux, utilisation des trames vertes et bleues...), la nouvelle réglementation thermique sur le confort d'été, ainsi que les modes actifs (comme les réseaux de froid urbains), sont des leviers à actionner.



AC TFE



Nos dernières publications

Les réseaux de chaleur: outils structurants de la transition énergétique des territoires

Cycles de webinaires

Mai 2020



CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX ET PATRIMONIAUX

L'outil du Fonds Chaleur pour fédérer les projets EnR sur tous les territoires !

Version septembre 2020



Avec la validation de l'ADEME



Cliquer sur les
publis pour y
accéder



NOUVEAUX SEUILS DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET OPPORTUNITES POUR LES RESEaux DE CHALEUR

Favoriser le développement vertueux de son projet d'énergie renouvelable thermique en s'appuyant sur le code de la commande publique



Nos dernières publications / ACTEE

<https://www.programme-cee-actee.fr/ressources/fiches-conseils-guides-actee/>



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DÉCRET TERTIAIRE : QUELLES OBLIGATIONS POUR VOS BÂTIMENTS ?



Le décret dit « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire », entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019, précise les nouvelles obligations qui sont faites aux bâtiments tertiaires en matière de réduction des consommations énergétiques. Il énonce les modalités d'application de

Fiche conseil

LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le programme ACTEE - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique - Soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Pour simplifier leurs actions, il met à disposition des fiches conseils.

Les étapes de réalisation

La centralisation des données

- > Réaliser un inventaire multicritère renseigné pour chaque bâtiment et par l'ensemble des services
- > Avoir une vision fine et précise des actifs immobiliers de la collectivité

L'étude des besoins et de la performance du parc

- > Réaliser une analyse des forces et des faiblesses ainsi que des opportunités et des besoins à l'échelle de chaque bâtiment
- > Identifier les pistes d'actions envisageables.



Pourquoi se lancer dans la réalisation d'un schéma directeur immobilier ?

Dans un contexte de contraction budgétaire et de modification de l'organisation territoriale, marquée par le transfert de compétences, les collectivités sont désormais désireuses de mettre en oeuvre une gestion rationalisée de leur patrimoine. En effet, ces dernières disposent souvent d'un **patrimoine important** ce qui entraîne nécessairement des **charges de fonctionnement élevées**, et **immobilise leurs capacités d'investissement**. Ainsi, les actifs immobiliers pèsent parfois lourdement dans les budgets locaux. De plus, **les contraintes réglementaires et environnementales s'accroissent**, et **les attentes des usagers évoluent**. Le schéma directeur immobilier (SDI) s'impose alors comme un **outil permettant de mobiliser d'importants gisements d'économie** pour la collectivité, sans entraver la qualité de service public tout en planifiant

ACTEE

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Un programme national innovant pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

DEUXIÈME ÉDITION [ACTEE2] 2020/2023



Fiche conseil

LE COMMISSIONNEMENT

Le programme ACTEE - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique - Soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Pour simplifier leurs actions, il met à disposition des fiches conseils.

La prestation d'accompagnement au commissionnement est une démarche spécifique dans laquelle les tâches suivantes doivent être à minima incluses:

- Définir le périmètre des installations concernées



Qu'est-ce que le commissionnement ?

Dans son Mémento du commissionnement, le Costic, en partenariat avec l'ADEME et la FFB, désigne le commissionnement comme l'ensemble des tâches qui permettent de:

- Mener à terme une installation neuve afin qu'elle atteigne le niveau des performances contractuelles et créer les conditions pour les maintenir
- Mettre à disposition des clients et/ou des usagers documentation et les instructions d'utilisation, et

Fiche conseil

COCON

Le programme ACTEE - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique - Soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Pour simplifier leurs actions, il met à disposition des fiches conseils.

COCON en bref

Le dispositif COCON vise à soutenir les collectivités en vue de l'isolation massive des combles perdus des bâtiments publics. Il s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). COCON est une opération concrète et efficace, qui a permis d'associer les collectivités tout en misant sur le local et sur la qualité. Outre les bénéfices énergétiques et économiques, la dynamique du projet a offert au coordinateur l'opportunité de dynamiser le tissu économique territorial grâce aux choix qui ont été faits concernant la fourniture des matériaux, ainsi que grâce à l'appui des réseaux professionnels locaux. Ainsi, la démarche COCON a également permis de générer des emplois locaux non délocalisables.

A retenir pour dupliquer le projet Le rôle des CEP, ou des économies de flux, est primordiale pour un projet d'une telle envergure. C'est bien souvent



Genèse de l'opération COCON

L'initiative COCON est apparue en 2013 et émerge du constat réalisé par les conseillers en énergie partagés (CEP) de l'ADEME, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays-de-Dôme. Ces derniers se sont aperçus d'un nombre important de bâtiments publics du département avaient été construits avant 1975 et que rares étaient ceux qui disposaient de combles perdus isolés. Pourtant, cela représente une déperdition thermique d'environ 30% pour chaque bâtiment. Cependant, bien que ces bâtiments aient été reconnus comme énergivores, les coûts d'étude et de travaux constituaient un frein.

Objectifs de l'opération COCON

Le prix de l'énergie est en hausse tendancielle et continue, et a une incidence directe sur le budget des collectivités. Ainsi, l'opération COCON vise à réaliser des économies énergétiques et financières, notamment grâce à la diminution des déperditions thermiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. La maîtrise du poste coûts énergétiques permettra à la collectivité de réinvestir les fonds initialement provisionnés vers d'autres projets de maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, les opérations d'isolation des combles perdus permettent d'améliorer le confort des usagers du bâtiment et sont susceptibles de

Actualités législatives et réglementaires

GT AITF

2 octobre 2020

- Aider le développement des petits réseaux (notamment), bois ou autre, en ouvrant la possibilité d'exonérer de TFPB et de CFE
- Ouvrir la faculté aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'exonérer les réseaux de chaleur produite à partir de Chaleur renouvelable et de récupération
- → permettre de garantir l'équilibre du Service Public de la chaleur, sans faire supporter aux usagers le poids des impôts locaux dans le tarif via sa répercussion sur la facture du consommateur

Actualités réseaux et énergies

GT AITF

2 octobre 2020

- Achat des actions Engie dans Suez par Veolia
- Offre publique de Veolia sur Suez
- Forte opposition des salariés
- Négociation jusqu'au 31/03/21 (avec désactivation de la fondation...)
- Questionnements forts côté collectivités :
 - Suez = 20 % des réseaux d'eau + Veolia 40% = 60 % du marché (avec quelques autres opérateurs en complément)
 - 40 % = gestion en régie (voir FEP : <http://france-eaupublique.fr/la-gestion-publique-une-autre-voie/>)
 - Crainte du renforcement d'un « marché déjà très monopolistique » (AMF) et difficulté dans les mises en concurrence par la réduction de l'offre

Voir

<https://www.amf.asso.fr/documents-application/40292>

- Plafond pour l'accès au guichet ouvert passera de 100 kWc à 500 kWc (et non plus les AO)
- Vigilance sur le maintien du cumul avec les aides des Conseils Régionaux
- Limitation de la baisse trimestrielle du tarif d'achat (1/10/20) pour refléter l'évolution réelle actuelle des coûts du photovoltaïque
- 3,8 % au lieu de 8,7 % (selon la formule de calcul actuellement en vigueur)

- Ordonnance du 16/07 :
 - Tous les réseaux de distribution de chaleur et de froid devront désormais être dotés d'un système de comptage de l'énergie livré aux points de livraison
 - La facture du fournisseur devra comporter une part variable en fonction de l'énergie consommée
 - Les fournisseurs d'énergie auront également de nouvelles obligations d'information à travers la facture d'énergie et devront permettre à l'abonné d'accéder à ses données de consommations
 - Les propriétaires des immeubles, les syndicats de copropriétés pourront également obtenir ces données
- Décret du 21/07 : liste des informations à fournir et les modalités d'accès
- Notamment : transmission trimestrielle à chaque abonné d'une évaluation de ses consommations d'énergie
- Arrêté du 31/07 : précise les modalités de sa transmission
- Entrée en vigueur à compter du 25 octobre prochain

- EnR en France : + 333 MW au deuxième trimestre 2020 → total de 54 690 MW
- Effet du confinement : 2nd trimestre 2020 en recul (rappel S2-2019 : 600 MW raccordés = le volume de 2013)
- Eolien : 159 MW (337 MW au T2-2019)
- PV : 172 MW (243 MW au T2-2019)
- **SER** : « Les filières éolienne et solaire voient leur objectif 2023 de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), respectivement de 24 100 MW et 20 100 MW, remplis à 70 % et 49 % »

- Décret + arrêté du 21 août 2020
- Fin de l'éligibilité au complément de rémunération et à l'obligation d'achat pour les installations de cogénération à partir de gaz naturel
- Entrée en application fin février 2021

- Cohérent (mais regretté) avec la PPE

Planification énergétique

GT AITF

2 octobre 2020

- Les données par type de réseau :
- Pour l'électricité et le gaz des données de points de livraison et de consommations aux mailles IRIS, EPCI et région ainsi qu'au bâtiment ventilées par secteur d'activité;
- Pour la chaleur et le froid, des données par réseau de puissance installée , de production de chaleur et de froid (avec son contenu CO2) ainsi que de livraisons ventilées par secteur d'activité ;
- Pour les produits pétroliers, des données par département de ventes par type de produit

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-locales-de-consommation-denergie>

- Cette diffusion comprend également un complément de données pour l'année 2018 qui n'avaient pas été mises en ligne en mai dernier
- Complétée en fin d'année 2020 par les livraisons des réseaux de chaleur et de froid l'année 2019 à la maille IRIS et des données des produits pétroliers dans les DOM

- 2 / 100 Mds € du plan « France relance » sur 2021-2022
- Plan plus vaste de 7,2 Mds € d'ici à 2030
- Pivot dans l'atteinte de la neutralité carbone
 - Industrie
 - Mobilité
 - Stockage
- Actuellement :
 - 70 M de tonnes (1 Mt utilisée en France)
 - Usages surtout industriels (métallurgie, sidérurgie, pétrochimie...)
 - Production à 96 % à partir de fossile
- Hydrogène vert ? Electrolyse de l'eau avec EnR

- Rendu du rapport le 17/09/20
- Création d'un fonds pour l'avenir des forêts doté de 300 millions d'euros (M€) par an (auj : 20 M€) → but = reconstituer boisements sinistrés
 - Affectation d'une partie des recettes de la fiscalité carbone (100 M€) issues des enchères de quotas carbone européens ou d'une fraction de la contribution climat-énergie
 - Fonds privés (100 M€) dans le cadre du label bas carbone
 - Financements publics : crédits des agences de l'eau (30 M€), des régions (20 M€), et dotations du grand plan d'investissement (10 M€)
- ONF : 500 000 ha (pour la forêt publique) doivent être adaptés au CC « Le réchauffement climatique est dix fois plus rapide que la migration naturelle des essences forestières. Dans les cinquante prochaines années, on estime que 60 % des territoires occupés aujourd'hui par les grandes essences forestières (chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre) sortiront des limites climatiques acceptables par ces essences majeures » / cf sécheresse...

Maîtrise de l'énergie

GT AITF

2 octobre 2020

- Publication le 21/07/20
- Systèmes d'automatisation et de contrôle du bâtiment (Building automation & control systems)
- D'ici le 1er janvier 2025 → obligation de Bacs dans tous les bâtiments tertiaires neufs et existants, dont les systèmes assurant le chauffage ou la climatisation (ou une combinaison de ces deux postes avec la ventilation) ont une puissance supérieure à 290 kilowatts (kW)
- Qui est concerné ?
 - = tertiaire neuf dont le permis de construire sera déposé un an après la publication du décret, soit à compter du 21 juillet 2021 (équipement de dispositifs d'autorégulation de la température intérieure par pièce ou par zone de chauffage)
 - = bâtiments existants avec exigence (potentielle) de l'installation de systèmes de régulation automatique de chaleur dès le 21 juillet 2021 lors de l'installation ou le remplacement de générateurs de chaleur.
- Exceptions : si les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments ne peuvent pas être mis en œuvre techniquement et économiquement (étude à produire en présentant un temps de retour sur investissement inférieur à six ans)

- Deux AAP lancés → pour l'immobilier de l'Etat
- Enveloppe de 4 Mds d'€ (dont 300 M€ délégués aux régions)
- Bâtiments de l'enseignement supérieur et recherche + CROUS
- Enveloppes du Ségur de la Santé : EHPAD + hôpitaux
- Fin de l'AAP le 9/10 (lancement le 8/09...) → annonce en novembre des projets retenus
- Critères : capacité du porteur de projet à mettre en œuvre rapidement le projet + performance environnementale globale du projet

- DSIL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- **But** : financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.
- Destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat (Contrat de ruralité), signés entre l'Etat et les groupements de communes
- Plusieurs familles d'opérations éligibles, notamment la rénovation thermique et la transition énergétique

Actualités : plan de relance

- 1 milliard d'euros d'abondement supplémentaire en 2020 : passe de 0,6 à 1,6 milliard d'euros
- Crédits très probablement non consommés sur 2020, report partiel attendu sur 2021
- DSIL vu comme un levier pour la reprise de la commande publique : pour un euro de cette dotation, les communes et les groupements à fiscalité propre engagent 4,85 euros en investissement

ACTEE ? Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique

Trois axes d'actions

- Cellule de soutien aux collectivités
- Bibliothèque d'outils en ligne avec un observatoire de la rénovation énergétique en France
- Accompagnement financier des démarches mutualisées d'efficacité énergétique dans les collectivités via des AMI

Approche fondée sur deux piliers

- Mutualisation
- Action dans une stratégie de long terme



1



Nouveauté ACTEE2 !



AMI lancé le 1/07/20

1^{ère} session clôturée en octobre

2^{ème} session en janvier

Enveloppes entre 5 et 20 M€ selon la cible, avec plusieurs sessions

Sous-programmes

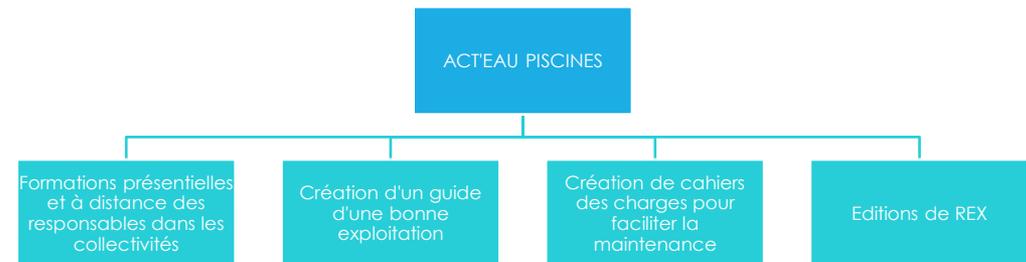
2

Cibles très spécifiques, non adressables par un AMI

Un exemple : le sous-programme de rénovation des piscines « ACT'EAU »

Période de mise en service	Nombre de bassins	Part du parc, en %
Avant 1945	113	1,8
1945-1964	450	7,2
1965-1974	1 785	28,4
1975-1984	1 126	17,9
1985-1994	982	15,6
1995-2004	1 122	17,9
Après 2004	697	11,1

Source : Fédération française de natation, 2015



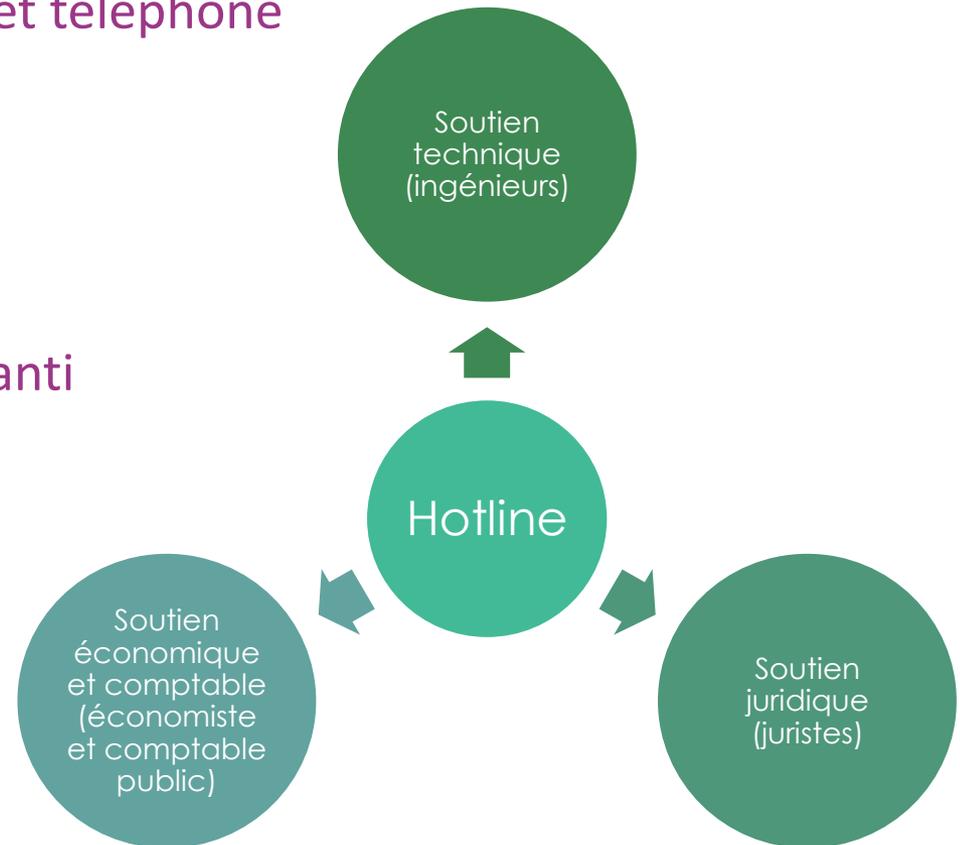
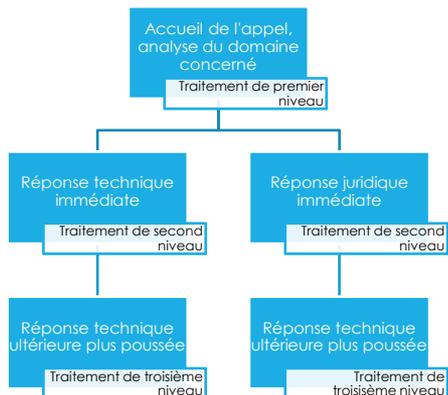
- ❖ Priorité aux piscines couvertes et mixtes **de plus de 25 ans** (estimation à 1500 piscines)
- ❖ Priorité aux piscines **en gestion directe** (environ 85% - Rapport cours des comptes 2018)
- ❖ **Soit un potentiel de 1275 piscines en première approche**
- ❖ **Notre ambition** : intervention sur 50% soit 640 piscines en 3 ans
 - ❖ En eau : estimation 10 à 20%
 - ❖ En énergie : estimation 5 à 15%

3

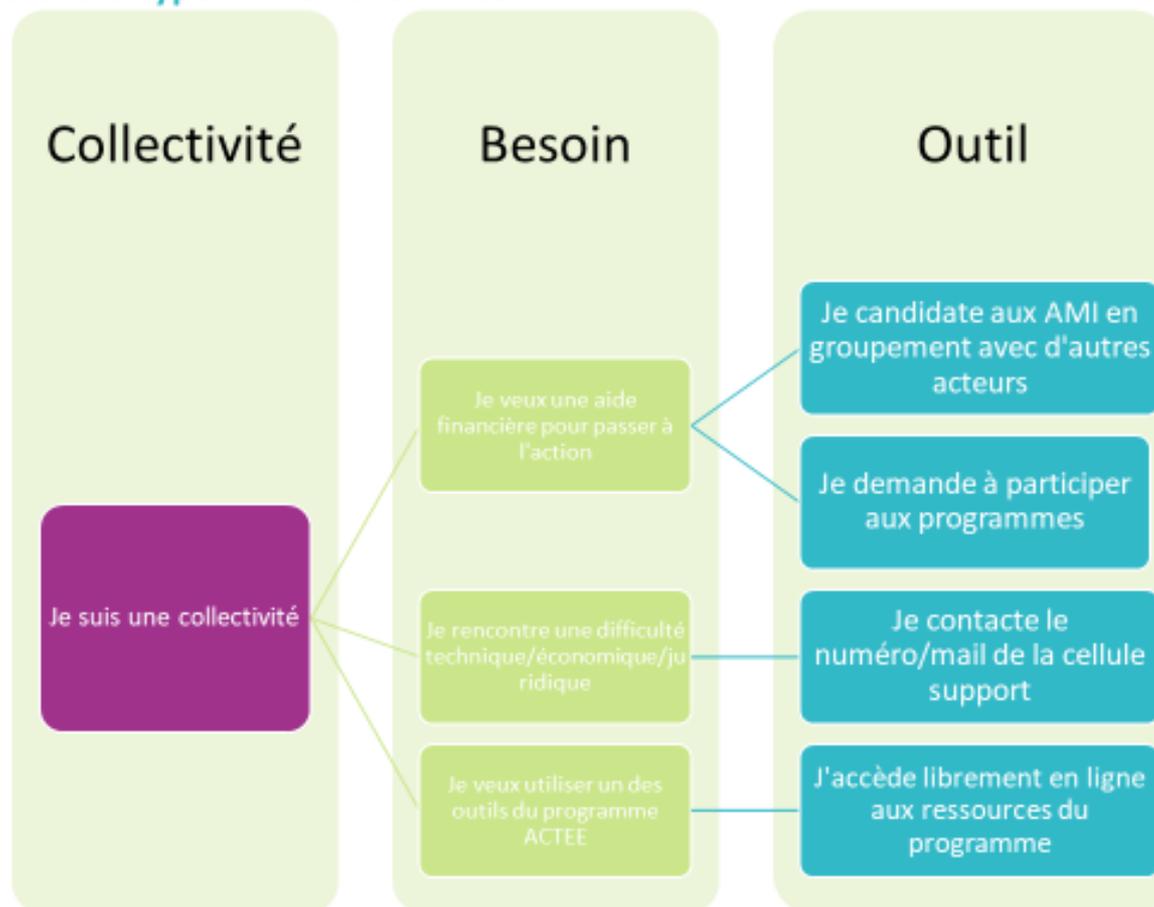
- Soutien des collectivités par mail et téléphone

- Accessible à tous

- Logique de temps de réponse garanti



Récapitulatif : parcours-type d'une collectivité



Zoom sur l'AMI SEQUOIA Soutien aux Elus (locaux): Qualitatif, Organisé, Intelligent et ambitieux



Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date de signature de la convention par le groupement lauréat au 31 décembre 2022)	
Ressources humaines (économiseur de flux)	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement
Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
Maîtrise d'œuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement OU Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action
Plafond total d'aide par membre du groupement	250 000 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.

Qui peut candidater ?

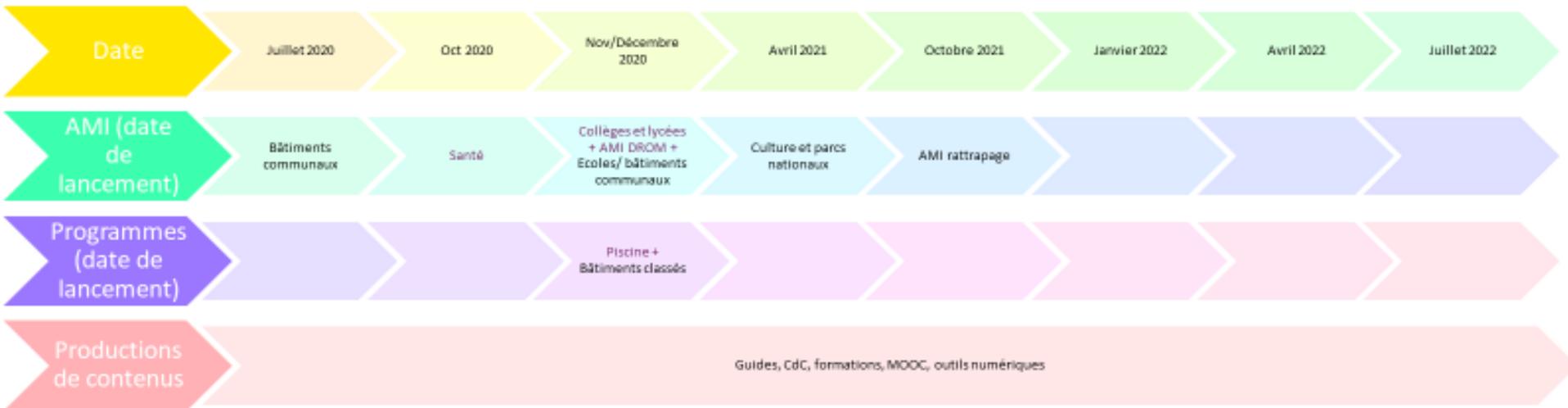
Toutes les collectivités et leurs accompagnants (ALEC, SPL, etc.)

[Retirer le cahier des charges](#)



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

Calendrier prévisionnel



Guillaume Perrin
Chef adjoint département énergie
Chef de service « Réseaux de chaleur et de froid »
01 40 62 16 30
g.perrin@fnccr.asso.fr



www.fnccr.asso.fr

@chaleur_FNCCR



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS